



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 4 février 2025 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

- Siège #1 - Valérie Giguière
- Siège #2 - Quentin Kelhetter
- Siège #3 - Robert Gendron
- Siège #5 - Joanne Costo
- Siège #6 - Annie Demers

Est absente:

- Siège #4 - Amélie Guay

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Lisanne Poisson, adjointe administrative.

Présence de 16 citoyens.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2025-02-032

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Approbation - séance ordinaire du 14 janvier 2025
- 4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour
 - 5.2 - Résolution finale TECQ 2019-2024
 - 5.3 - Poste Canada
 - 5.4 - Proclamation du mois de l'autisme
 - 5.5 - Renouvellement d'adhésion 2025 - ADMQ
 - 5.6 - Adoption d'une résolution d'appui aux Journées de la persévérance scolaire (JPS)
 - 5.7 - Renouvellement abonnement logiciel Canva Pro
- 6 - GESTION FINANCIÈRE
 - 6.1 - Revenus - Janvier 2025
 - 6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement
 - 6.3 - Vente pour taxes 2024
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

- 7.1 - Suivi de la résolution -Facture de la Sûreté du Québec
- 8 - TRANSPORT
 - 8.1 - Reddition de compte-Nettoyage des fossés route Courteau
 - 8.2 - Travaux au pont Ruisseau Charland - Chemin de détour
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts
 - 9.2 - Demande de branchement d'aqueduc au rang Saint-Charles.
 - 9.3 - Engagement de la municipalité à élaborer un PGA-Eau
 - 9.4 - Offre de service - Collecte des Gros Rebutis
 - 9.5 - Demande de branchement d'égouts
 - 9.6 - Installations des 2 compteurs réseau, des 2 anti refoulements, 2 regards aux rangs Saint Charles Est et Ouest
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 - Rapport de permis émis en janvier 2025
 - 10.2 - CPTAQ - Ferme Alsace Holstein senc
 - 10.3 - Répartition des surplus en service d'inspections
 - 10.4 - Tourisme Centre-du-Québec - Renouvellement adhésion 2025
 - 10.5 - Installations - Boîtes postales communautaires
 - 10.6 - Mise en œuvre du PPU - Autorisation de signature du contrat de vente
 - 10.7 - CCU - 28 janvier 2025
 - 10.7.1 - 18e Avenue lot # 6 084 608- construction
 - 10.7.2 - 18e Avenue lot # 6 084 605 - construction
- 11 - LÉGISLATION
 - 11.1 - Adoption du 2ième projet règlement #206-2024 concernant le règlement modifiant le règlement de zonage #96-2012 visant à bonifier certaines dispositions
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
 - 12.1 - Salle multifonctionnelle
 - 12.1.1 - Terrassement Église
 - 12.1.2 - Certificat de paiement 11 projet salle multifonctionnelle - Église
 - 12.1.3 - Achat des drapeaux du Canada et du Québec
 - 12.1.4 - Offre de services d'ingénieure en structure- Projet salle multifonctionnelle
 - 12.1.5 - Achat d'électroménagers
 - 12.1.6 - Suivi avis juridique - Vice non découvert lors de l'inspection préachat
 - 12.2 - Bibliothèque
- 13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)
- 15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3 - PROCÈS-VERBAL

2025-02-033

3.1 - Approbation - séance ordinaire du 14 janvier 2025

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025 dernier.

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale, Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 4 février 2025 et répond aux questions des membres du conseil.

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour

- Planification stratégique
- Recrutement des médecins au CLSC
- Suivi d'embauche au poste de chargé de projet

2025-02-034

5.2 - Résolution finale TECQ 2019-2024

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMH de travaux version n° 4 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 comporte des coûts réalisés véridiques

2025-02-035

5.3 - Poste Canada

Considérant que le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du Code canadien du travail;

Considérant que le ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, a créé une commission d'enquête sur les relations de travail en vertu de l'article 108 du Code canadien du Travail et nommé William Kaplan à sa tête, et que cette commission, en consultation avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Postes Canada, se penchera sur l'avenir du service postal public, y compris les changements à apporter au Protocole du service postal canadien;

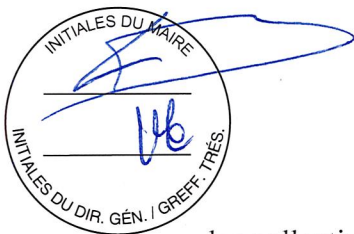
Considérant que Postes Canada est d'abord et avant tout un service public;

Considérant que la commission a pour mandat d'examiner les obstacles à la négociation des conventions collectives entre le STTP et Postes Canada, la situation financière de Postes Canada, l'argument de Postes Canada défendant la nécessité de diversifier ou de modifier ses modèles de livraison, la viabilité du modèle d'affaires actuel, ainsi que les engagements négociés par le STTP pour assurer le maintien d'emplois à plein temps et la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses;

Considérant que la commission n'a que jusqu'au 15 mai 2025 pour soumettre son rapport final au gouvernement et formuler des recommandations sur la structure de Postes Canada;

Considérant que les mémoires sont acceptés, mais que la procédure de la commission n'a pas été médiatisée et ne s'apparente pas à une évaluation publique de fond sur le mandat de Postes Canada en consultation avec toutes les parties prenantes, comme d'autres gouvernements l'ont déjà fait;

Considérant qu'il faut que la commission ait notre point de vue sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans



Municipalité de Deschailions-sur-Saint-Laurent

les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes ayant une incapacité et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, ce qui permettrait également à Postes Canada d'assurer son autonomie financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité envoie cette résolution au ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, et au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Jean-Yves Duclos, responsable de Postes Canada, pour demander qu'aucun changement ne soit apporté à la Loi sur la Société canadienne des postes, au mandat de Postes Canada ou au Protocole du service postal canadien sans qu'il n'y ait d'abord eu un examen public en profondeur de Postes Canada qui comprend des audiences publiques avec tous les intervenants clés de toutes les régions du Canada.

2025-02-036

5.4 - Proclamation du mois de l'autisme

Considérant que le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984;

Considérant qu'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société,

Considérant qu'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive,

Considérant qu'un enfant sur 66 âgé entre cinq (5) et dix-sept (17) ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise.

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De proclamer le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

2025-02-037

5.5 - Renouvellement d'adhésion 2025 - ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser et d'assumer la dépense de 502 \$ plus taxes applicables, pour le renouvellement de l'adhésion de M^{me} Hanta Rasami, directrice générale, à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Et d'autoriser et d'assumer le paiement de l'assurance juridique et du PAE au montant de 548,70\$, taxes incluses.

2025-02-038

5.6 - Adoption d'une résolution d'appui aux Journées de la persévérance scolaire (JPS)

Considérant que l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère;

Considérant que la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale;

Considérant que la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative;

Considérant que chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif;

Considérant que la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région;

Considérant que la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire;

Considérant que le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain;

Considérant que la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable;

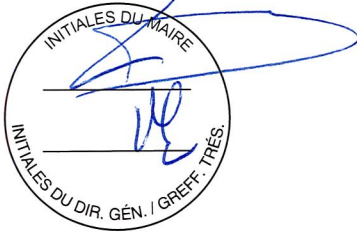
Considérant que la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité;

Considérant que cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation;

Considérant que depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité appuie les Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025.



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

2025-02-039 5.7 - Renouvellement abonnement logiciel Canva Pro

Considérant que la municipalité veut garder la qualité de ses publications auprès de ses citoyens;

Considérant que toutes les conceptions des designs et des graphismes sont faites majoritairement au bureau municipal, et ce depuis le 12 août 2022;

Considérant le frais d'abonnement annuel de Canva Pro au montant de 150,00\$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter de payer le frais d'abonnement annuel de Canva Pro au montant de 150,00 \$ plus les taxes applicables.

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - Revenus - Janvier 2025

Le montant total des revenus du mois précédent est de 12 449,31 \$.

2025-02-040 6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

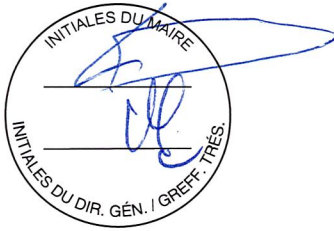
Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	16 410,51\$
Total des incompressibles – Municipalité :	204 153,76\$
Total des comptes à payer – Municipalité :	22 719,36\$
Total des dépenses :	<u>243 283,63\$</u>

2025-02-041 6.3 - Vente pour taxes 2024

Conformément à l'article 1022 du code municipal du Québec, la directrice générale et la greffière-trésorière déposent la liste des arriérés de taxes 2024 d'un montant supérieur à 150 \$ en date du 4 février 2025 :

Propriétaire	Taxes dues*	Adresse de L'immeuble	Matricule
Alexandre Martineau	1 450,70\$	2425 route Marie-Victorin	0655-91-5037
Francis Trottier	1 729,91\$	2335 route Marie-Victorin	0755-82-5844
Carl Dubuc	2 523,94\$	150 24 ^e Avenue	1057-17-0219



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Frédéric Lussier	2 053,69\$	1539 route Marie-Victron	1057-38-4765
Stéphane Croteau	1 482,12\$	1421 route Marie-Victorin	1058-40-6332
Chantal Boucher	186,97\$	1164 route Marie-Victorin	1058-62-3587
Jonathan Dupont	2 021,80\$	1255 3 ^e Rue	1058-81-8323
Josée Larouche	1 475,36\$	651 route Marie-Victroin	1158-25-9546
Médias de l'âne	2 857,50\$	410 route Marie-Victorin	1158-57-7130
André Lépine	374,18\$	335 Rang Saint-Charles	1355-07-5438
Guy Bolduc	453,44\$	192 – 4 Rang Saint-Charles	1457-92-1121
Line Tousignant	678,25\$	104 – 1 Route Marie-Victorin	1458-97-4221
Doris Grégoire	205,13\$	Route Marie-Victorin	1857-11-8345
Total	17 492,99\$		

**IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil approuve la liste des arriérés de taxes 2024 en date du 4 février 2025 au montant de 17 492.99 \$ tel que déposé;

D'autoriser la directrice générale à transmettre à la MRC de Bécancour tous les comptes de taxes en souffrance, ayant un solde de 150 \$ et plus en date du 3 mars 2025, et ce, même si un chèque postdaté après le 3 mars 2025 a été déposé, afin qu'elle procède à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Suivi de la résolution -Facture de la Sûreté du Québec

Le conseil a pris connaissance de la réponse du député M. Donald Martel suite à la résolution # 2024-12-376.

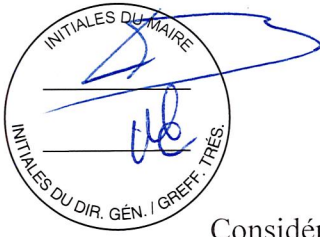
8 - TRANSPORT

2025-02-042

8.1 - Reddition de compte-Nettoyage des fossés route Courteau

Considérant que la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est une compétence municipale et est admissible au PAVL;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité approuve les dépenses au montant de 14 191\$ plus les taxes applicables relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2025-02-043

8.2 - Travaux au pont Ruisseau Charland - Chemin de détour

Considérant les travaux du MTMD au pont Ruisseau Charland sur la route 132 Ouest;

Considérant les détours officiels proposés par le MTMD :

- La route 265 jusqu'à Parisville
- La rue principale et le rang Sainte-Cécile jusqu'à Ste-Cécile-de-Lévrard
- La route 218 jusqu'à Saint-Pierre-les-Becquets

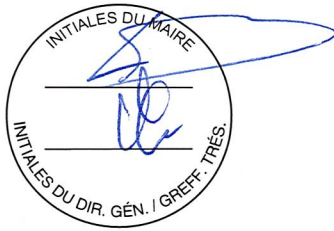
Considérant qu'aucune compensation ni aide financière ne couvre les frais relatifs à l'utilisation de l'abat-poussière;

Considérant que l'utilisation des rangs comme raccourcis peut augmenter le besoin en abat-poussière;

Considérant que le MTMD installe des caméras de surveillance pour l'utilisation des raccourcis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De sensibiliser les citoyens à respecter les détours officiels proposés par le MTMD.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de janvier 2025 est de 280,3 m³ (59 677 gallons impériaux).

2025-02-044

9.2 - Demande de branchement d'aqueduc au rang Saint-Charles.

Considérant que la ferme Imaro a fait une demande de branchement au réseau d'aqueduc au 365, rang Saint-Charles;

Considérant que le service en eau potable de ce secteur est desservi par la municipalité de Parisville;

Considérant que les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et de Parisville ont signé une entente intermunicipale pour la distribution d'eau potable et que toutes les conditions sont sur le point d'être respectées;

Considérant que la demande de la Ferme Imaro n'a pas d'impact considérable sur la consommation d'eau existante;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De demander à la municipalité de Parisville d'accepter la demande de branchement au réseau d'aqueduc au 365 rang Saint-Charles.

2025-02-045

9.3 - Engagement de la municipalité à élaborer un PGA-Eau

Considérant que la Municipalité reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

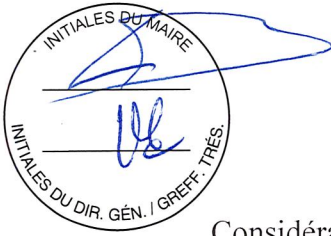
Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif du PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

Considérant que la démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

Considérant que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

Considérant que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant que cette mise en œuvre peut faire augmenter le % admissible du PRIMEAU (+20%) donc 75% au lieu de 55% et de la TECQ (+5% du montant de base) à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

Que la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

Que le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

2025-02-046

9.4 - Offre de service - Collecte des Gros Rebutis

Considérant l'offre de services de la firme RecycLav Inc. au montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2025;

Considérant que le service fonctionne par mois, et ce, par une prise de rendez-vous par les citoyens;

Considérant le volume à respecter à chaque collecte/par citoyen;

IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme RecycLav Inc. au montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2025;

D'informer les citoyens de la procédure à suivre pour bénéficier du service, ainsi que des alternatives possibles en cas de besoin.

2025-02-047

9.5 - Demande de branchement d'égouts

Considérant la demande de branchement au réseau d'égouts d'un citoyen résidant au 310, rang St-Charles;

Considérant que le branchement demandé est situé sur le réseau d'égouts de la municipalité de Parisville;

Considérant que la municipalité de Parisville a déjà adopté une résolution 53-04-20 en 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la demande de branchement au réseau d'égouts d'un citoyen résidant au 310, rang St-Charles;

De demander à la municipalité de Parisville de procéder au branchement, et ce au frais du citoyen;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'accepter les modalités et les taxations de la municipalité de Parisville relatifs aux services d'égouts.

2025-02-048

9.6 - Installations des 2 compteurs réseau, des 2 anti refoulements, 2 regards aux rangs Saint Charles Est et Ouest

Considérant les 2 options pour l'installation des 2 compteurs d'eau, 2 anti-refoulements, 2 regards au rang Saint-Charles Est et Ouest proposées par la municipalité de Parisville;

Considérant les résolutions # 2024-01-18 selon l'entente avec la municipalité de Parisville;

Considérant que la 1ère option consiste à installer les compteurs dans l'emprise de la conduite principale, pour un coût approximatif de 25 000 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que la 2ème option consiste à installer les compteurs dans l'emprise municipale, pour un coût approximatif de 12 000 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que toutes les conditions de l'entente ont été presque répondues;

IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De choisir la 2ème option au coût approximatif de 12 000 \$ plus les taxes applicables.

De demander une rencontre au conseil de Parisville afin qu'on puisse procéder aux demandes de branchements des citoyens.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 - Rapport de permis émis en janvier 2025

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de janvier 2025 indique qu'1 permis a été délivré pour un montant de 0\$.

2025-02-049

10.2 - CPTAQ - Ferme Alsace Holstein senc

Considérant que la ferme Alsace Holstein SENC désire déposer une demande d'autorisation pour le lot # 6 084 596 demandant l'aliénation du lot;

Considérant que cette demande n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur l'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

Considérant que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Considérant le courriel explicatif de la notaire Me Sonia Sarasin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS S'EST RETIRÉ LORS DE L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION : Quentin Kelhetter



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'appuyer la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec CPTAQ par l'entremise de la ferme Alsace Holstein SENC.

2025-02-050 10.3 - Répartition des surplus en service d'inspections

Considérant l'entente sur le service d'inspections avec la MRC de Bécancour,

Considérant les surplus accumulés de ce service en 2023 (16 104,88 \$) et 2024 (8 097,51\$), et ce pour un montant total de 24 202,38 \$ pour la municipalité de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter le paiement des surplus accumulés de ce service en 2023 et 2024, et ce pour un montant total de 24 202,38 \$.

2025-02-051 10.4 - Tourisme Centre-du-Québec - Renouvellement adhésion 2025

Considérant que la Municipalité veut accroître sa visibilité et celle du marché public auprès des touristes;

Considérant l'offre de service de Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2025 :

- Renouvellement – Municipalité : 215,74 \$
- Renouvellement – Marché public : 150 \$

*Plus les taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De renouveler l'adhésion au Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2025 et d'assumer la dépense au montant de 365,74 \$ plus les taxes applicables.

2025-02-052 10.5 - Installations - Boîtes postales communautaires

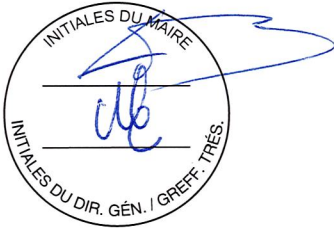
Considérant que Poste Canada fait une demande d'installations des boîtes postales au nouveau développement;

Considérant que les emplacements proposés par Poste Canada appartiennent à la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande de Poste Canada d'installer des boîtes postales sur les terrains municipaux au nouveau développement.

2025-02-053 10.6 - Mise en œuvre du PPU - Autorisation de signature du contrat de vente



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant les démarches la Municipalité relative à l'achat du lot 6 084 015 route Marie-Victorin, située à Deschaillons-sur-Saint-Laurent au montant de 80 000 \$;

Considérant les résolutions # 2024-11-354, # 2025-01-016 et # 2025-01-17;

Considérant que le propriétaire du terrain et la municipalité veulent signer un contrat de vente;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la signature du contrat de vente du terrain lot 6 084 015 au montant de 80 000 \$;

De désigner M. Christian Baril, maire et Mme Hanta Rasami, directrice générale comme signataires de ce contrat de vente pour la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

10.7 - CCU - 28 janvier 2025

2025-02-054

10.7.1 - 18e Avenue lot # 6 084 608- construction

Considérant que le conseil a pris connaissance de la demande de permis initialement déposée le 26 novembre 2024;

Considérant que le conseil a également pris connaissance des précisions relatives à l'implantation de la résidence projetée, ainsi que les photos du milieu bâti environnant, afin de déterminer si le projet s'intègre au milieu bâti environnant;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone R-04 et est assujéti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023;

Considérant qu'il appert que le projet déposé s'intégrera donc, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012;

Considérant que le CCU donne un avis favorable au conseil suite à la présente demande, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

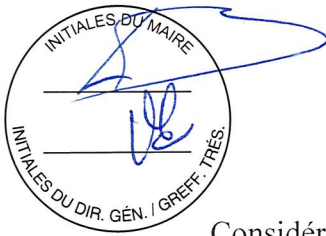
**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'autorisation des travaux pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2025-02-055

10.7.2 - 18e Avenue lot # 6 084 605 - construction

Considérant que le conseil a pris connaissance de la demande de permis initialement déposée le 16 janvier 2025;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le conseil a également pris connaissance des précisions relatives à l'implantation de la résidence projetée, ainsi que des renseignements relatifs au milieu bâti environnant, afin de déterminer si le projet s'intègre à celui-ci;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone R-04 et est assujéti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023;

Considérant que les critères d'analyse prévus aux articles #24 1) et #24 2) dudit règlement #188-2023 sont à l'effet de privilégier la continuité de la trame bâtie existante, de favoriser la formation d'un tout cohérent avec les bâtiments situés à proximité, devant s'intégrer au site, ainsi qu'aux propriétés voisines d'une vocation similaire, le tout, devant éviter un effet de contraste ou de rupture avec les propriétés adjacentes;

Considérant que dans ce contexte, la présence d'une pente à un seul versant pour la résidence, conjuguée à une toiture plate pour le garage attenant, ainsi que la présence d'une porte-frontispice en l'absence d'une toiture de galerie en cours avant, constituent des éléments qui s'avèrent absents des autres résidences existantes dans le secteur environnant;

Considérant qu'il appert donc y avoir absence d'intégration de la résidence projetée au milieu bâtiment environnant, ce que va à l'encontre des critères établis aux articles #24 1) et #24 2) du règlement #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité;

Considérant que les autres éléments de la demande sont néanmoins conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 et de construction #98-2012;

Considérant que le CCU a résolu à la majorité des membres présents de ne pas donner favorablement suite à la requête, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De refuser l'autorisation des travaux pour les motifs invoqués dans le présent préambule:

D'autoriser M. Christian Soucy à présenter et expliquer les modifications qui doivent être apportées dans le cadre d'une présentation ultérieure.

11 - LÉGISLATION

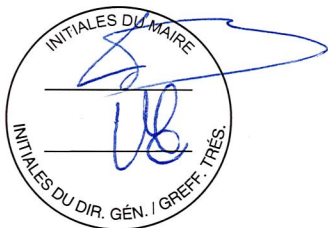
2025-02-056

11.1 - Adoption du 2ième projet règlement #206-2024 concernant le règlement modifiant le règlement de zonage #96-2012 visant à bonifier certaines dispositions

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 5 novembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé à la séance du 5 novembre 2024;

Considérant la consultation publique du 23 janvier 2025;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'une modification légère a été faite entre le 1er projet et le 2ème projet soit la dimension de la dalle de béton de 190 m2 à 200 m2;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le 2ème projet de règlement # 206-2024 concernant le règlement modifiant le règlement de zonage #96-2012 visant à bonifier certaines dispositions soit adopté;

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Salle multifonctionnelle

2025-02-057

12.1.1 - Terrassement Église

Considérant que la municipalité souhaite réaliser le terrassement de la salle multifonctionnelle;

Considérant les offres de service reçues:

Firme	Prix
Brisson Paysagiste	23 275,75\$
Danièle St-Hilaire	10 240,00\$

*Plus les taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de la firme Danièle St-Hilaire pour un montant de 10 240\$ plus les taxes applicables pour le terrassement de la salle multifonctionnelle.

2025-02-058

12.1.2 - Certificat de paiement 11 projet salle multifonctionnelle - Église

Considérant l'octroi de réaménagement intérieur et extérieur de notre église à la firme FM Construction;

Considérant que la firme « BGA ARCHITECTES », mandatée en architecture, recommande le certificat de paiement 11, au montant de 503 726,77 \$, taxes incluses à la firme « FM CONSTRUCTION »;

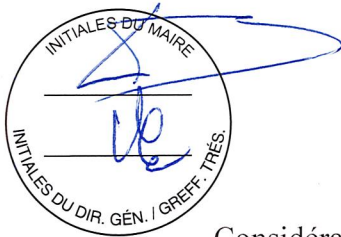
**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De payer le certificat de paiement 11 au montant de 503 726,77 \$, taxes incluses à la firme FM Construction pour les travaux de réaménagement intérieur et réfection extérieure de notre église.

2025-02-059

12.1.3 - Achat des drapeaux du Canada et du Québec

Considérant que la nouvelle salle multifonctionnelle nécessite des supports et des drapeaux;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le député fédéral nous a fait don du drapeau du Canada;

Considérant les offres de service reçues pour les 3 supports et 1 drapeau :

Firme	Prix
Accent Bleu	420,96\$
Tecnima VL	567,00\$

*Plus les taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de la firme « Accent Bleu» au montant de 420,96\$ plus les taxes applicables.

2025-02-060

12.1.4 - Offre de services d'ingénierie en structure- Projet salle multifonctionnelle

Considérant que le projet d'église a besoin d'un ingénieur civil pour la structure;

Considérant l'offre de service reçu par la firme PLURITEC pour les services d'ingénierie civil pour le projet de la salle multifonctionnelle:

- Surveillance structure 631,26\$

- Surveillance civile 701,40\$

*plus les taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de la firme PLURITEC au montant de 1 333,66\$, plus les taxes applicables pour les services d'ingénierie civile pour le projet d'église.

2025-02-061

12.1.5 - Achat d'électroménagers

Considérant que la nouvelle salle multifonctionnelle nécessite un ensemble d'électroménagers;

Considérant les offres de service reçu:

Firme	Délais	Prix
Tanguay	29 janvier 2025	4846,55\$ livraison incluse
Brick	11 février 2025	4620,47\$ + Frais de livraison
Corbeil	11 février 2025	4789,96\$ + Frais de livraison

*Plus les taxes applicables



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme « Tanguay» au montant de 4846.55\$ plus les taxes applicables en raison du délai de livraison et de la livraison incluse.

12.1.6 - Suivi avis juridique - Vice non découvert lors de l'inspection préachat

Considérant l'avis juridique relatif aux vices non découverts lors de l'achat de l'église;

Considérant la résolution 2025-01-025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De mandater l'avocate de la firme Lavery à rédiger une lettre visant à obtenir un rabais sur le prix d'achat de l'église.

12.2 - Bibliothèque

Le conseil a pris connaissance des statistiques pour 2024.

- Statistiques Annuelles 2024
- Statistiques mensuelles 2025

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

- Invitation aux citoyens à la randonnée aux flambeaux du 8 février 2025 à 18h.
- Aqueduc rang Saint-Joseph
- Collecte des gros rebuts

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

- Vices / Église
- Inauguration de la salle multifonctionnelle/Activité culturelle
- Service d'ingénierie/Projet Église
- Médecins au CLSC
- Projet bureau multifonctionnel



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2025-02-062

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À LUNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 20h56

Hanta Rasami
Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril
Maire

Je, Christian Baril, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Baril
Maire



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent